



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 3 juillet 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 26

Date de la convocation :
27 juin 2024

Délibération n° DCM24-07-03P8

**Administration générale – Renouvellement de la
convention pour la mise à disposition d'un
Environnement Numérique de Travail dans les
écoles de la Commune**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, Mme Michelle Guibal, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Claude Blaho-Poncé et Mme Claudine Soulairac, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Georges Elnecave, M. Jean François Faustin, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, Mme Marie Passieux, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme.

Procurations :

M. Georges Elnecave à M. Michaël Deltour

M. Jean François Faustin à M. Jean-Marie Sabatier

M. Stéphane Garcia à M. Patrick Javourey

Mme Hélène Cinési à Mme Elisabeth Blanquet

M. Franck Rugani à Mme Claude Blaho-Poncé

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. Michaël Deltour

Depuis 2017, la Commune donne accès, par convention avec l'Académie de Montpellier, à un Espace Numérique de Travail (ENT) permettant notamment aux enseignants de communiquer avec l'ensemble des familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles bénéficiaires.

La convention portant sur l'année scolaire 2023-2024 étant arrivée à son terme, les directions des écoles bénéficiaires du dispositif, soit les écoles Daudet et Verne, ont sollicité son renouvellement.

Le cout du service étant en partie pris en charge par l'Académie de Montpellier, la contribution financière de la Commune s'élève à 45 € par école adhérente au titre de l'année scolaire 2024-2025 (montant identique à l'année précédente).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail à intervenir entre l'Académie de Montpellier et la Commune, selon projet ci-joint,

- de prendre acte que le montant de la contribution financière annuelle de la Commune s'élève à 45 € par école soit un total de 90 € pour l'année scolaire 2024-2025,
- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal sur la période couverte par la convention,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail à intervenir entre l'Académie de Montpellier et la Commune, selon projet ci-joint,

Prend acte que le montant de la contribution financière annuelle de la Commune s'élève à 45 € par école soit un total de 90 € pour l'année scolaire 2024-2025,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal sur la période couverte par la convention,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Mairie de Clermont-Hérault
(Hérault)

Gerard BESSIERE